



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Réf : BDC_CM/2024-04/11851 AKI

Paris, le 17 AVR. 2024

Monsieur Stéphane COPPEY
Président de Destination
Trains de Nuit
40 place des Moulins
13002 MARSEILLE

Monsieur le Président,

Avec Monsieur Marc GOUTTEBROZE, porte-parole d'AuRAil, vous avez bien voulu adresser à M. Patrice VERGRIETE, ministre délégué chargé des Transports, les délibérations de 39 communes ayant voté en faveur de la remise en service du train de nuit Marseille - Nîmes - Alès - Clermont Ferrand - Paris.

Le ministre a pris connaissance avec grande attention de votre correspondance et m'a chargée de vous répondre.

Le Gouvernement partage la conviction que le train de nuit constitue pour ce qui le concerne une offre de transport nécessaire pour répondre à des enjeux forts d'aménagement du territoire et une offre écologique et sociale pour effectuer de longues distances.

C'est pourquoi, à la suite de la transmission de l'étude sur le développement de nouvelles offres de Trains d'Équilibre du Territoire (TET) demandée par la loi d'orientation des mobilités et transmise au Parlement en mai 2021, il poursuit l'action engagée à cette époque avec l'ouverture des deux lignes TET de nuit Paris-Nice et Paris-Tarbes-Lourdes par la mise en place à partir de décembre 2023 d'une ligne TET de nuit Paris-Aurillac, qui bénéficiera à l'ouest du Massif central. Toutefois, le sujet crucial aujourd'hui pour le développement des trains de nuit est celui du renouvellement du matériel roulant. En effet, le matériel actuellement utilisé est ancien, il a plus de 45 ans, et ne répond plus aux attentes en matière de services, de confort et d'accessibilité. L'État a donc initié le renouvellement de ce matériel roulant des trains de nuit.



Concernant les infrastructures des deux lignes de l'Aubrac et des Cévennes, les enjeux territoriaux qui leur sont associés ainsi que les lourds investissements nécessaires à leur régénération ont justifié, dans le cadre du plan de remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire, un traitement spécifique et séparé des autres lignes d'Occitanie et d'Auvergne – Rhône-Alpes. Les discussions entre l'Etat et les régions Occitanie et Auvergne – Rhône-Alpes relatives à l'élaboration d'un protocole interrégional dédié à ces lignes et mettant en place une stratégie de long terme pour leur régénération n'ont pas abouti à ce jour.

Pour autant, l'Etat est d'ores et déjà fortement intervenu en faveur de l'Aubrac et du Cévenol, en allant au-delà des engagements financiers qu'il avait pris dans le cadre des contrats de plan Etat-Région 2015-2022 et en mettant en place dès le début de l'année 2023 sa part dans le financement nécessaire à la remise à niveau de la section Neussargues – Saint-Chély-d'Apcher sur l'Aubrac, de façon à sauver cette ligne essentielle pour l'économie locale. L'Etat est donc pleinement engagé en faveur de ces deux infrastructures ferroviaires du Massif Central.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Nathalie FORTIS